

## **SÉNAT DE BELGIQUE.**

---

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1847.

---

### **Rapport de la Commission des Naturalisations, sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Corneille Dankers, gendarme à cheval, à Niel, province de Limbourg.**

*(Voir le N<sup>o</sup> 225, session 1846-1847 de la Chambre des Représentants.)*

---

**MESSIEURS,**

Le pétitionnaire est né à St.-Michel-Gestel, dans le Brabant septentrional, et s'est engagé volontairement dans l'armée des Pays-Bas, en 1821, au régiment de dragons, et en 1830, dans celui du 1<sup>er</sup> régiment des lanciers belges, lors de sa formation ; devenu brigadier, il est entré en 1835 dans la gendarmerie nationale.

Le pétitionnaire a 25 années de service, dont neuf sous le Gouvernement précédent, et 16 ans dans l'armée belge. Il a toujours tenu une conduite exempte de reproche, et a obtenu des certificats très-honorables : je dois faire remarquer en outre, que son père était belge, et que sa femme est belge.

Les autorités ont avisé favorablement sur sa demande qui a été prise en considération dans la Chambre des Représentants, par 38 suffrages contre 25.

Le Marquis DE RODES, Rapporteur.